

L'AUDIT DE SURVEILLANCE ET LES
MODALITÉS DE MAINTIEN DE CERTIFICAT.
COMMENT CELA SE DÉROULE ?

21/12/2023



PRÉSENTATIONS



Delphine Landes

Auditrice QUALIOPi et chargée de certification pour ActivCert

Rappel des objectifs de l'audit de surveillance?



POURQUOI ?

Objectifs :

- Vérifier que le référentiel en vigueur est toujours appliqué
- Suivre les constats de l'audit précédent (non-conformités)
- Suivre les évolutions de l'organisme et identifier comment il s'est adapté
- S'assurer que les règles utilisation des logos sont respectées

➤ **Application du principe d'amélioration continue**

Source : arrêté du 6 juin 2019 modifié relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail

Comment connaître la durée de mon audit de surveillance?



QUELS SONT LES DOCUMENTS PRIS EN COMPTE

Pour calculer les durées d'audit selon la réglementation en vigueur, des documents sont obligatoires et vous seront demandés, actualisés pour l'audit de surveillance :

- Le dernier BPF déclaré avant la date de l'audit ;
- Tout document financier permettant de justifier le CA réalisé par l'organisme de formation ou le Pôle formation d'une entité sur l'année précédant l'audit ;
- Pour les organismes « multisites » l'identification des différents sites ;

Un barème est ensuite appliqué, en lien avec la réglementation en vigueur et le ou les périmètres de certification choisis par l'organisme de formation.

Source : arrêté du 6 juin 2019 modifié relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail

DUREE ?

Catégorie d'action	Durée de base	Durée de base	Actions de formation	Bilan de compétences	Actions VAE	CFA	Échantillonnage de sites
Surveillance	CA < 750 000€	0.5 jour	+0 jour	+0 jour	+0 jour	+0.5 jour	+0.5 jour par site échantillonné
	CA > 750 000 €	1 jour	+0.5 jour	+0.5 jour	+0.5 jour	+0.5 jour	

Pour les organismes considérés comme « nouveaux entrants » lors de l'audit initial, la durée d'audit est majorée depuis le 1^{er} septembre 2023 de 0,5 jour.

Pourquoi la durée d'audit de surveillance a-t-elle été majorée pour les OF nouveaux entrants ?



LA SPÉCIFICITÉ DES NOUVEAUX ENTRANTS

Pour les organismes audités en tant que nouveaux entrants à l'audit initial, l'organisme certificateur procède à la revue de l'ensemble des indicateurs applicables à l'organisme audité.

Dans le cas d'un organisme audité en tant que nouvel entrant à l'audit initial, la durée de l'audit de surveillance prévue à l'article 4 est majorée d'une demi-journée, afin de permettre la vérification des indicateurs dont la mise en œuvre effective est auditée à l'audit de surveillance.

Source : arrêté du 6 juin 2019 modifié relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail

Quel suivi pour les non-conformités identifiées en audit initial?

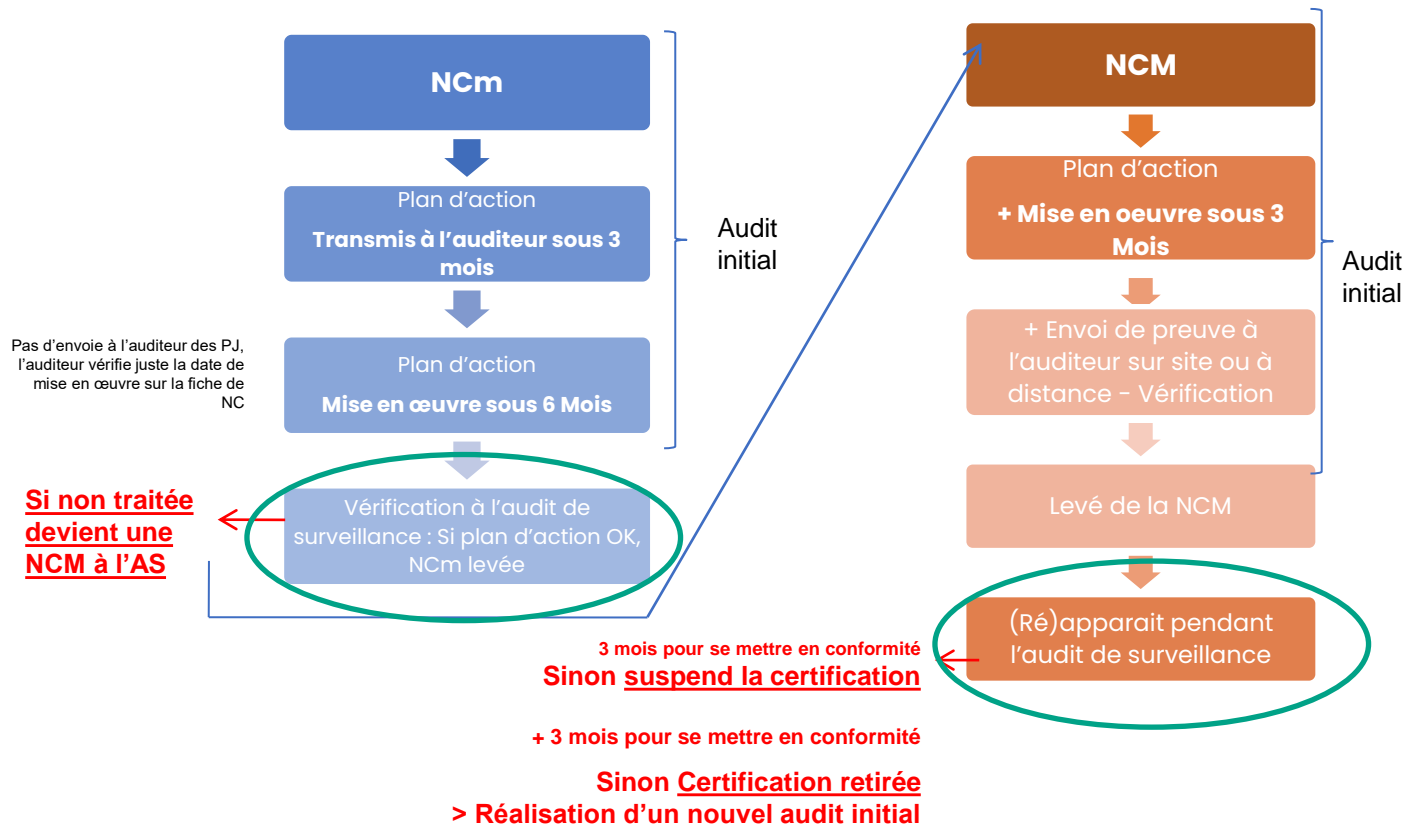


SUIVI DES NON-CONFORMITÉS

Mineure (NCm)	Prise en compte partielle de l'indicateur et ne remettant pas en cause la qualité de la prestation
Majeure (NCM)	Non prise en compte d'un indicateur ou prise en compte partielle remettant en cause la qualité de la prestation délivrée

Le cas échéant, l'audit de surveillance peut donner lieu au constat de non-conformité(s) avec le référentiel. Une attention particulière est prêtée aux non-conformités identifiées lors du précédent audit ainsi qu'à l'efficacité des actions correctives et des mesures préventives du plan d'action mises en place.

NON-CONFORMITÉS EN AUDIT DE SURVEILLANCE



SUIVI DES NON-CONFORMITÉS

Décisions :

- une décision favorable sous condition(s) (ex : envoi de l'avancement du plan d'actions ...),
- ou une décision défavorable avec la proposition d'une action complémentaire (sur site /à distance) :
 - Audit complémentaire sans suspension
 - Audit complémentaire avec suspension
 - Retrait

La prise de décision et le maintien de certification



PASSAGE EN COMITÉ

Comme pour l'audit initial, le dossier d'audit est passé en revue par un membre du comité de certification qui validera ou non les modalités d'audit et les plans d'action éventuels de l'organisme audité. Cette revue donne lieu à une prise de décision de maintien du certificat en cours :

- Pour l'audit de surveillance, il n'y a pas d'édition de certificat ;
- Un mail peut vous être transmis par votre organisme certificateur pour vous mentionner ce maintien ;
- Pendant toute la durée de prise de décision, votre certificat reste actif et vous serez prévenu si il devait y avoir une suspension éventuelle ou une problématique sur votre dossier d'audit.

Source : arrêté du 6 juin 2019 modifié relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail

Mise à jour de votre dossier client



ELEMENTS POUVANT IMPACTER MA CERTIFICATION

➤ **Déménagement**

Changement de SIRET et sous réserve de NDA

➤ **Changement de forme juridique**

Attribution d'un nouveau SIREN et donc de NDA

➤ **Absence de déclaration du Bilan Pédagogique annuel**

1^{er} avril au 31 mai 2022 (si on se base sur la période 2021)

➤ **Mauvaise utilisation du logo Qualiopi**

Liste publique des organismes de formation :

<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/liste-publique-des-organismes-de-formation-l-6351-7-1-du-code-du-travail/>

**Vous avez la parole !
Questions dans le tchat**

EQUIPE ACTIVCERT “ECOUTE ET BIENVEILLANCE”



www.activcert.fr

Les contacts



www.activcert.fr

Tel : 04 12 04 30 14

Clients : client@activcert.com